

Pa'Had David

Vayetsé



Publié par les institutions "Mikdash LéDavid" Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsadik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsadik, auteur de miracles, Rabbi 'Haim Pinto zatsal

Nos Maîtres (*Béréchit Rabba* 68, 2) commentent ainsi le moment où Yaakov quitta le foyer parental : « Rabbi Chmouel bar Na'hman dit à ce sujet : "Cantique des degrés. Je lève mes yeux vers les montagnes (*harim*)" (*Téhilim* 121, 1) : vers les parents (*horim*), afin de m'inspirer de leur conduite. "Pour voir d'où me viendra le secours" : lorsque Eliezer alla chercher une épouse pour Yits'hak, il est écrit : "Le serviteur prit dix chameaux" (*Béréchit* 24, 10), alors que moi, je ne possède même pas un anneau ni un bracelet. »

D'après Rabbi Yéhochoua, Yits'hak avait donné à Yaakov des biens, mais le fils d'Essav les lui déroba. Yaakov se dit : « Perdrais-je espoir dans le Créateur ? À D.ieu ne plaise ! Mon secours vient de l'Éternel, qui a fait le ciel et la terre. Il ne permettra pas que ton pied chancelle, Celui qui te garde ne s'endormira pas. » (*Téhilim* 121, 2-3)

J'expliquerai ce sujet de la manière suivante (idée que j'ai eue à l'aéroport de Barcelone, où j'ai dû attendre le vol suivant, en raison d'une défectuosité du moteur de l'avion). Essav avait ordonné à son fils Eliphaz de tuer Yaakov, mais, lorsqu'il le rattrapa, le patriarche le persuada de lui dérober tous ses biens au lieu de lui donner la mort, un pauvre étant considéré comme un mort (*Nédarim* 64a). Eliphaz accepta et Yaakov eut ainsi la vie sauve, mais il fut dépourvu de tout.

Lorsqu'il arriva dans cette situation à 'Haran, il s'interrogea, l'espace d'un instant, se demandant d'où lui viendrait le secours, c'est-à-dire comment il parviendrait à atteindre le but recherché. En effet, Eliezer, qui était chargé de tous les biens de son maître, eut, malgré tout, des difficultés à ramener Rivka. Yaakov en déduisit que les gens de cette ville étaient rusés et cupides et se demanda donc comment lui-même pourrait obtenir la main d'une femme, alors qu'il était dans le plus grand dénuement et, de surcroît, avait déjà un certain âge. Cependant, il se ressaisit immédiatement et décida de ne pas perdre espoir en D.ieu. Il leva les yeux vers les montagnes, soit vers les parents, rappelant le mérite de ses saints ancêtres. Puis il plaça son entière

maskil
LÉDAVIDNe jamais
tomber
dans le
désespoir

confiance dans le Créateur, « qui a fait le ciel et la terre ». En d'autres termes, de même qu'il créa l'univers à partir du néant, il est certain qu'il pouvait l'extraire de sa détresse.

Yaakov légua cette force à ses enfants et à toutes les générations à venir. Quand un Juif est plongé dans la détresse, il lui semble, au départ, qu'il n'existe pas d'issue et que tout espoir est perdu. Mais il reprend ensuite courage et

se tourne vers l'Éternel pour Le supplier, conscient de Son pouvoir d'aider tout Juif dans n'importe quelle situation.

Le Juif doit également se souvenir des « montagnes », en l'occurrence des parents, de ses ancêtres qui, même dans les plus grands malheurs, ne baissèrent jamais les bras, mais persistèrent dans leurs supplications au Saint béni soit-Il. Dans les moments obscurs, ils prièrent le Créateur et s'en remirent à Lui. Et, effectivement, Il leur vint en secours.

Telle était bien la spécificité de Yaakov et sa grande vertu. Il se travailla tant et si bien pour apporter une réparation à son corps physique, en suivant avec une foi pure les voies de l'Éternel, qu'il parvint à restituer l'image à sa source supérieure. C'est pourquoi il mérita que son image soit gravée sur le Trône céleste. Il en résulte que lorsqu'un descendant de Yaakov parvient, lui aussi, à apporter une réparation totale à son corps, il mérite que son image soit gravée dans les sphères supérieures, à l'intérieur de celle de Yaakov, qui s'y trouve déjà depuis longtemps. Plus un Juif purifie son corps et son image, plus celle-ci aura d'éclat dans les cieux.

Nous nous relions plutôt à Yaakov qu'à Avraham et Yits'hak, du fait que la descendance de ces derniers était ternie, respectivement par Yichmaël et Essav, contrairement à celle de Yaakov, qui était parfaite. « Homme intègre résidant sous les tentes », il n'eut que des enfants justes, les douze tribus. C'est la raison pour laquelle tous ceux qui se purifient ont le mérite de se rattacher à lui.

9 Kislev 5783
3 décembre 2022

1267

HORAIRES
DE CHABBAT

	Jérusalem	Tel-Aviv	Haïfa	Paris
Allumage des bougies	4:00	4:14	4:05	4:37
Clôture du Chabbat	5:14	5:15	5:13	5:49
Rabbénou Tam	5:52	5:53	5:51	6:38



Hilloulot

Le 9 Kislev, Rabbi Dov Beer, l'Admour de 'Habad

Le 9 Kislev, Rabbi Nathan Sellam

Le 10 Kislev, Rabbi Avraham Rozeneis

Le 10 Kislev, Rabbi Isser Zalman Melzer, Roch Yéchiva de Ets 'Haïm

Le 11 Kislev, Rabbi Moché Harari

Le 11 Kislev, Rabbi Yé'hïel Heler, auteur du *Amoudé Or*

Le 12 Kislev, Rabbi Chlomo Louria, le Maharchal

Le 12 Kislev, Rabbi Avraham Dver Beer Meorvitch, auteur du *Bat Ayin*

Le 13 Kislev, Rabbi David Chlouch, Roch Yéchiva à Marrakech

Le 13 Kislev, Rabbi Ra'hamim Mazouz, auteur du *Kissé Ra'hamim*Le 14 Kislev, Rabbi David Abou'hatséra, auteur du *Péta'h Haohel*Le 14 Kislev, Rabbi Nathan Gestetner, auteur du *Léhorot Nathan*

Le 15 Kislev, Rabbi Réfaël Ibn Tsour, président du Tribunal rabbinique de Fès

Le 15 Kislev, Rabbi Sim'ha Bonam Sofer de Presbourg





PAROLES DE TSADIKIM

Perles de Torah sur la paracha
entendues à la table de nos Maîtres

Le secret de Ra'hel Iménou

Nous évoquons sans cesse le mérite de Ra'hel, mais quel est-il donc ? Il consiste principalement en une conduite digne, qui allait ensuite lui donner droit à la fertilité, comme il est dit : « Le Seigneur se souvint de Ra'hel : Il l'exauça et donna la fécondité à son sein. » De quoi se souvint le Saint béni soit-Il ? Rachi explique : « Il se souvint qu'elle avait transmis les signes [convenus avec Yaakov] à sa sœur. » Le Maharal ajoute que le Créateur se comporta à son égard selon le principe de « mesure pour mesure » : elle fit en sorte que Léa ne soit pas humiliée devant son mari, aussi l'Éternel lui épargna-t-Il la honte de rester stérile.

Ceci pose la question suivante : a priori, si D.ieu se souvint de Ra'hel pour cette raison, elle aurait dû avoir des enfants bien avant cela, puisqu'elle révéla à sa sœur les signes avant son mariage. Or, l'Éternel ne lui accorda la fertilité qu'après l'épisode des mandragores. Pourquoi ?

Le Sfat Emèt explique que, lors de cet épisode, on apprit que Ra'hel avait été prête à dévoiler à Léa les signes convenus avec Yaakov. Celle-ci lui dit : « N'est-ce pas assez que tu te sois emparée de mon époux, sans prendre encore les mandragores de mon fils ? » Or, Ra'hel se tut et, par ce silence, atteignit le niveau le plus sublime du renoncement, ce qui lui permit justement de mériter une descendance.

Rav Steinman *zatsal* ne cessait de répéter à quiconque venait solliciter ses conseils : « Il faut renoncer et renoncer encore et vous y gagnerez. » Un de ses disciples lui demanda une fois ce qu'il avait lui-même gagné d'avoir largement appliqué ce principe au cours de sa vie. Il répondit qu'il avait constaté combien l'Éternel le protégeait dans tout ce qui était en rapport avec la communauté. Par exemple, lorsqu'il lui manquait une connaissance sur un certain sujet, le Saint béni soit-Il l'introduisait dans son esprit. Car celui qui se comporte envers autrui au-delà de la stricte justice bénéficie, lui aussi, d'une conduite divine similaire à son égard.

Dans son ouvrage *Péta'h Tikva*, Rabbi Yéchaya Fouks *zatsal* propose une interprétation originale du commandement « Tu aimeras ton prochain comme toi-même » : si nous nous conduisons avec amour et fraternité vis-à-vis de celui-ci (tu aimeras ton prochain), alors D.ieu en fera de même à notre égard (comme toi-même).

Rav Steinman ajoutait que, d'après Rav 'Haïm Kanievsky *zatsal*, lorsqu'il y a un fils, la fille n'hérite pas de ses parents. Or, après le décès du Steipler, Rav Kanievsky donna tous les biens de son père à sa sœur veuve et, dans son humilité, il dit : « Papa a habité chez elle toute sa vie, cela lui revient bien. » (*Kol Michalotékha*).

Un jour, un Juif érudit se rendit auprès de Rav Steinman pour se lamenter du fait que sa maison était pleine de jeunes filles en âge de se marier, alors que la délivrance ne se profilait pas à l'horizon. Le Sage lui conseilla : « Je ne suis ni prophète ni fils de prophète, mais je connais uniquement les enseignements de nos Maîtres. Ils affirment que le Saint béni soit-Il promit à Ra'hel qu'Il se souviendrait de son remarquable renoncement, lorsqu'elle fut prête à transmettre à sa sœur les signes convenus avec Yaakov. Ceci démontre l'immense pouvoir du renoncement. Cultivez, vous aussi, cette vertu et le Créateur vous aidera. » Cet homme décida de commencer à étudier un ouvrage de morale traitant de ce sujet et, peu après, connut de grandes délivrances.



GUIDÉS PAR La émouna

Étincelles de émouna
et de bita'hon
consignées par le Gaon
et Tsadik Rabbi David
'Hanania Pinto chelita

Qui ne m'as pas créé non-Juif

Lors d'un de mes voyages en train avec mon accompagnateur, un père et ses deux fils non-Juifs s'assirent en face de nous. Tout au long du voyage, ces derniers disaient des vulgarités, tandis que leur père participait à leur conversation et semblait même s'en réjouir.

Les autres non-Juifs assis dans ce compartiment, au départ choqués par ce type de discours, y prirent eux aussi goût et s'en amusèrent.

Par contre, mon accompagnateur et moi-même souffrîmes pendant deux longues heures, car il n'y avait pas d'autre place libre.

Nous nous efforçâmes de nous boucher les oreilles afin de ne pas entendre ces paroles impures. J'éprouvai beaucoup de peine, car, au lieu de pouvoir consacrer ce temps à une étude sereine de la Torah, je devais supporter un tel supplice, un peu comme notre patriarche Yaakov dont l'aspiration à la tranquillité se solda par les tourments de Yossef.

En ces instants, je me dis également : « À présent, je peux prononcer la bénédiction "Qui ne m'as pas fait non-Juif" sans le Nom divin et, demain, quand je la réciterai avec celui-ci, je pourrai le faire avec toute la ferveur requise, car je suis plus que jamais conscient de la chance que j'ai d'être Juif. »

Ce père éduque ses enfants à mal parler et se complaît dans leurs vulgarités, alors qu'un père juif, au contraire, éduque les siens à l'étude de la Torah et à la pureté – préservation de sa bouche des paroles et aliments interdits, de ses yeux des visions indécentes.

C'est pourquoi nous pouvons, tous les jours, remercier le Créateur de ne pas nous avoir créés non-Juifs.



DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude de notre
Maître le Gaon et Tsadik
Rabbi David 'Hanania
Pinto chelita

L'essence de la langue araméenne

Après avoir constaté que ses idoles lui avaient été volées, Lavan se mit à la poursuite de son gendre. Suite à ses fouilles vaines, il lui proposa de conclure une alliance, comme il est dit : « Maintenant, concluons une alliance, moi et toi, ce sera un témoignage entre nous deux. » (*Béréchit* 31, 44) Lavan, surnommé *haarami* (l'araméen) était célèbre pour sa ruse (*ramaout*). Dans cette optique, en quoi cette alliance constituait-elle une ruse ? D'autre part, nous constatons que Yaakov accepta de la conclure et y associa même ses enfants. Qu'est-ce que cela signifie ?

La réponse se trouve dans les paroles prononcées par Lavan lorsqu'il conclut l'alliance avec Yaakov : « Soit témoin ce monceau, soit témoin cette pierre, que je ne dépasserai point de ton côté ce monceau, que tu ne dépasseras point de mon côté ce monceau ni cette pierre, pour le mal. » (*Béréchit* 31, 52)

Ces paroles soulignent en effet que la finalité de cette alliance n'était pas de créer un lien et une proximité, mais, au contraire, de maintenir une distance et de marquer une rupture – chacun des deux protagonistes s'engageant à ne pas pénétrer dans le territoire de l'autre.

Il existe deux types de pactes : celui reposant sur l'amour réciproque des deux protagonistes, qui désirent, par ce biais, renforcer le lien les unissant, et celui visant à délimiter le territoire de chacun, afin de s'assurer que cette limite soit respectée et d'empêcher tout échange. Ces deux sortes de contrats se retrouvent dans les liens pouvant exister entre un homme et une femme. Lorsque deux jeunes gens désirent se rapprocher, ils concluent entre eux une alliance scellant leur union, la *kétouva* (acte de mariage). À l'inverse, si des conjoints veulent se séparer, il est nécessaire d'écrire un acte de rupture, le *guèt*.

C'est ce second type de pacte que Yaakov désirait conclure : il voulait signifier à Lavan que ses femmes n'étaient plus ses filles et que ses fils n'étaient pas ses petits-enfants, le monceau érigé devant en être le témoin.

Lavan, quant à lui, désirait au départ conclure une alliance de rapprochement et de paix – si l'on peut dire –, dans le but d'exercer sur Yaakov et sa famille son influence impure. Puis, lorsqu'il constata que ce dernier n'était pas intéressé par une telle alliance et cherchait, au contraire, à s'éloigner de lui et de son influence, il n'eut d'autre choix que d'accepter la sécession. Toutefois, il accepta dans son intérêt, de sorte à avoir la garantie de n'être lui-même pas influencé par le patriarche. La sainteté n'aurait plus d'emprise sur lui et ses descendants et ne pourrait prendre le dessus sur les puissances impures. En outre, il pensait que lorsque les enfants d'Israël seraient exilés en Babylonie, ils seraient incapables d'étudier la Torah et de s'élever spirituellement, à cause de l'influence impure de la langue araméenne.

De nos jours, nous constatons combien les puissances impures entravent les forces de sainteté, en particulier en ce qui concerne le soutien apporté aux institutions saintes. Car, comme l'explique le Zohar (I 171a), l'ange tutélaire d'Essav blessa Yaakov à la hanche, qui symbolise les personnes apportant leur soutien à ceux qui étudient la Torah. C'est pourquoi les forces impures compliquent beaucoup les collectes menées en faveur de la Torah. Yaakov le comprit, ce qui le poussa à faire un pacte de séparation avec Lavan.

Il l'appela Guilad, afin que nous ne subissions pas l'influence des puissances impures, même lorsque nous étudions l'araméen pour étudier la Torah.

LE CHABBAT



L'interdiction de préparer pendant Chabbat pour la semaine

1. Pour sauvegarder l'honneur du Chabbat, nos Sages ont décrété qu'il est interdit de préparer quelque chose pendant le Chabbat pour la semaine ou pour un jour férié ou encore pour le Chabbat suivant. Ils s'appuient sur le verset « Le sixième jour, lorsqu'ils accommoderont ce qu'ils auront apporté » (*Chémot* 16, 5). Autrement dit, lorsque la manne tombait pour les enfants d'Israël dans le désert, ils la ramassaient le vendredi et préparaient de la nourriture pour Chabbat. Faire l'inverse représenterait donc un manque de respect pour le jour saint.

2. A priori, on ne prépare rien pendant le Chabbat pour la semaine, même des choses qui ne représentent pas un grand dérangement, comme le fait d'apporter du vin à la synagogue pour *havdala*. Toutefois, si l'on sait qu'il sera ensuite difficile de trouver du vin pour cette *mitsva*, on a le droit de l'apporter à l'avance, car c'est pour les besoins d'une *mitsva*.

3. Il est permis, pendant Chabbat, de sortir une *'hala* du congélateur pour *mélavé malka*. De même, quand un jour de fête tombe samedi soir, on a le droit de décongeler des aliments pour le repas de la fête, car il ne s'agit pas d'une préparation, ceux-ci dégelant tout seuls. De plus, cela ne cause aucun dérangement et c'est pour les besoins d'une *mitsva*.

4. L'interdiction de préparer durant Chabbat pour la semaine concerne essentiellement ce qu'on peut faire également la semaine, mais qu'on préfère faire le Chabbat pour gagner du temps. Mais si un acte non effectué le Chabbat ne pourra plus l'être en semaine, il est permis de le faire le Chabbat. Aussi, à la fin du repas, il est permis de mettre la vaisselle dans le lavabo et d'y verser de l'eau, afin d'éviter que la saleté sèche, pour qu'il soit plus facile de faire la vaisselle à la clôture du Chabbat. Car, si on ne le fait pas immédiatement, on ne pourra plus le faire ensuite. Par contre, si du temps est passé et que la saleté a déjà séché, on n'a plus le droit de verser de l'eau sur la vaisselle, car cette action peut aussi se faire samedi soir. Toutefois, il est permis de poser la vaisselle dans le lavabo et de laver les mains dessus tout au long du Chabbat.

5. Il est permis de congeler une *'hala* ou de remettre au frigidaire des aliments qu'on mangera après Chabbat. Car si on les laisse à l'extérieur, ils perdront leur fraîcheur. Ceci est permis également parce qu'on ne fait que préserver l'état dans lequel ces aliments se trouvent. En outre, on a l'habitude de placer les aliments au frigidaire, sans intention particulière.

Suite voir page 4



LE TRAVAIL SUR SOI

Choisir le juste milieu

Notre patriarche Yaakov nous a tracé la ligne de conduite à adopter concernant la revendication de nos besoins à l'Éternel : de même qu'il ne demanda que « du pain à manger et des vêtements pour me couvrir » (*Béréchit* 28, 20), il convient de prier le Saint béni soit-Il de combler nos besoins de base.

Ainsi, le Juif servant fidèlement son Créateur ne doit ni chercher à obtenir ce qui est superflu ni négliger ses besoins élémentaires.

Cette conduite en recèle une autre, tout aussi importante : ne pas convoiter ce que notre prochain possède, mais se contenter du lot que D.ieu nous a accordé et nous en réjouir.

Comment y parvient-on ? Uniquement par le biais de la sainte Torah, de ses directives et de sa morale, qui nous permettent à la fois de mener une vie agréable dans ce monde et de mériter celle dans le suivant. Rabbi Yaakov Arié de Radjimin *zatsal* remplissait les fonctions de Rav dans le village de Ritchbel. D'une pauvreté

extrême, il demeurerait pourtant toujours joyeux. Il était si démuné qu'il n'avait pas les moyens d'acheter un chapeau ; aussi se couvrait-il la tête avec une feuille de chou, à la manière des paysans nécessiteux.

Une fois, un de ses proches le croisa, alors qu'il marchait, heureux, avec une feuille de chou en guise de couvre-chef. Il lui demanda : « Le Rabbi de Ritchbel n'a-t-il pas honte de sa pauvreté ? »

Étonné de cette question, le Sage répondit : « Pourquoi en aurais-je honte ? L'ai-je donc volée à quelqu'un ? »

Ce personnage incarne un niveau extrême d'indigence et de contentement de son sort, qui n'est pas à la portée de tous et n'est pas exigé de nous. Le modèle qui nous est demandé de suivre est celui de Yaakov Avinou, qui demanda au Saint béni soit-Il de combler ses besoins vitaux.

L'auteur du '*Hovot Halévvavot* enseigne à cet égard : « Voici ce que demandent les Justes à l'Éternel : non pas les choses superflues, mais uniquement ce dont ils ont besoin et dont ils ne peuvent se passer pour vivre. Il est connu que la tendance de l'homme à rechercher le superflu lui cause de nombreuses confusions. C'est pourquoi tout homme craignant D.ieu se réjouira de son sort, se contentera de peu et ne sera pas attiré par le superflu. Il trouvera son bonheur dans la crainte de D.ieu. » (*Chaar Habé'hina*, chap. 5)

Dans son ouvrage *Daat Torah*, Rabbi Yérou'ham Leibovitz *zatsal* explique que lorsque les Sages des nations du monde ressentirent la jouissance procurée par la sagesse, ils se détachèrent totalement de tout ce qui avait trait à ce monde, car cela les importunait dans leur vie de sagesse.

Par contre, poursuit Rav Yérou'ham, la position de la Torah est différente : elle n'exige pas de l'homme l'ascétisme. Comme l'expliquent nos Maîtres (*Kidouchin* 30b), « du moment que le pansement [la Torah] est sur la plaie, mange ce qui te plaît, bois ce qui te plaît et lave-toi à l'eau chaude ou tiède, sans avoir à craindre [les assauts du mauvais penchant] ».

Suite page 3

6. On a le droit de faire la vaisselle si on en a besoin pendant le Chabbat. Dans le cas contraire, on s'en abstiendra. Il est permis, durant tout le Chabbat, de laver des verres, car on boit au cours de la journée et il est donc possible qu'on en ait besoin. Cependant, si on est sûr de ne plus boire, on ne lavera pas de verres. Si on possède un autre set de vaisselle, on l'utilisera au lieu de laver celle déjà utilisée. Mais si cela nous dérange d'avoir beaucoup d'ustensiles sales à la cuisine pendant Chabbat, on peut laver la vaisselle et la réutiliser.

7. Il est permis de laver la vaisselle avec du savon liquide. Mais on n'utilisera pas l'éponge habituelle, de peur d'enfreindre l'interdit d'essorer. On en prendra une autre, faite de matière synthétique, qui n'absorbe pas l'eau.

8. Le Chabbat, il est permis de placer la vaisselle dans un lave-vaisselle, mais on ne mettra pas chaque chose à sa place. On déposera les ustensiles dans l'ordre où ils nous viennent et, à la clôture du Chabbat, on les rangera.

Désirez-vous donner du mérite au grand nombre en contribuant à la diffusion de l'hebdomadaire Pa'had David dans votre quartier ?

Adressez-vous à nous, dès aujourd'hui, à l'adresse : mld@hpinto.org.il

Vous recevrez la bénédiction du Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Pour recevoir quotidiennement des paroles de Torah

prononcées par notre Maître,

l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita,

envoyez-nous un message

Anglais +16467853001 • Français +972587929003

Espagnol +541141715555 • Hébreu +972585207103



« Goûtez et voyez que l'éternel est bon ! »

Bonne nouvelle : Avec l'aide de D.ieu, il est désormais possible de suivre les cours de notre Maître l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita en hébreu, anglais, français et espagnol

sur le site Kol Halachone ou en composant le numéro 073-371-8144

Il sera prochainement possible d'obtenir un catalogue détaillé des cours où chaque cours correspond à un numéro direct. Pour le recevoir : mld@hpinto.org.il

Les cours suivent l'ordre des sections hebdomadaires et des fêtes, ainsi que divers sujets. Écoutez et votre âme revivra !